

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Rapport
d'activité**

20

23

Sommaire

Introduction.....	Page 03
Composition du Conseil d'Administration.....	Page 05
Organigramme du CCAS.....	Page 08
Ressources Humaines.....	Page 11
Budget.....	Page 13
Missions du CCAS.....	Page 15
Missions Obligatoires.....	Page 17
Missions facultatives	
1. l'accès aux droits.....	Page 21
2. l'accès aux soins.....	Page 31
3. la prévention et Lutte contre l'isolement.....	Page 33
4. le maintien à domicile.....	Page 36
5. la prévention de la perte d'autonomie.....	Page 38
6. contexte et méthodologie.....	Page 40
7. l'Observatoire de l'Age.....	Page 41
8. la protection des personnes vulnérables.....	Page 42
9. le service mission handicap.....	Page 45
10. les aides financières.....	Page 47
11. le partenariat sur le territoire.....	Page 51
Dispositifs spécifiques.....	Page 55
Chiffres clés.....	Page 64
Perspectives 2023.....	Page 66

Introduction



Mot du Vice-Président

Antoine HOAREAU

Vice-Président

*Maire-Adjoint délégué à la solidarité,
à l'action sociale et à la lutte contre la pauvreté*



L'accès aux droits reste un enjeu des actions menées par le CCAS en faveur des plus fragiles.

Aujourd'hui trop de personnes n'exercent pas ou plus leurs droits, notamment les plus vulnérables. C'est pourquoi en 2023, la ville de Dijon avec le CCAS et en lien avec Dijon métropole, a lancé le dispositif de « Territoire zéro non recours ».

Cette expérimentation permet de mettre des moyens financiers supplémentaires pour renforcer la coopération des acteurs locaux tant publics qu'associatifs. Le CCAS peut s'appuyer alors sur l'accompagnement de ses équipes pluridisciplinaires des 4 points d'accès aux droits et de la résidence sociale Abrioux pour mener des actions ciblées.

Par ailleurs, l'action sociale de la ville de Dijon et du CCAS prend en compte le vieillissement de la population en offrant des services adaptés favorisant l'autonomie et la lutte contre l'isolement des séniors. Ainsi nous soutenons les actions de l'observatoire de l'âge et avons participé activement à la redéfinition de la politique de l'âge dans le cadre du renouvellement du label Ville Amie des Aînés. Le rôle de la Maison des Séniors au cœur de ce dispositif doit être réinterrogé pour orienter son action vers plus d'information et d'orientation des publics.

La problématique des personnes sans abri reste une préoccupation majeure du CCAS, même si l'Etat est compétent en la matière. Les travailleurs sociaux du CCAS ont depuis longtemps entrepris la démarche « aller-vers » afin de répondre aux défis des situations d'isolement.

En 2023, la première édition de « Lumière sur la Rue » a permis de réunir l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du secteur, et le grand public pour changer nos regards et réfléchir à des solutions adaptées à ce public vulnérable.

Se réinventer, toujours, nous permet d'adapter nos politiques à des situations toujours plus complexes.

Composition du conseil d'administration



Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire

- Il est composé à parité de conseillers municipaux (désignés par le Conseil Municipal) et de personnes extérieures.
- Ces dernières sont nommées par le Maire, parmi des personnes qualifiées participant dans la commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social.



Le conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale municipale mise en œuvre par les services sur la base de l'analyse des besoins sociaux.

- Il définit également les conditions d'attribution des prestations, vote les budgets, approuve les comptes administratifs et le cadre de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Il peut également accepter ou refuser les dons et legs (cf. Code de l'action sociale et des familles – Art. L123-6).

François REBSAMEN
Maire de Dijon - Président du CCAS

Antoine HOAREAU
Vice Président du CCAS
Maire-Adjoint délégué aux solidarités, à
l'action sociale et à la lutte contre la
pauvreté

**Membres nommés par le
Maire**

Anne VIAN
Secours populaire

Christiane GINDRE
Représentante des associations de
retraités et personnes âgées

Emmanuel JASPART
Représentant des associations familiales
UDAF

Thierry FOUSSET
Epi'sourire

Florence LECOMTE LEGRAND
A.P.F. France Handicap
Représentante des personnes
handicapées

Charles AVENA
Association départementale d'aide aux
personnes handicapées mentale, à leurs
parents et amis – ADAPEI 21

Jean-Luc FOUILLOT
Secours catholique

Marie-Joséphine JACQUENET
Solidarité Femmes 21

**Membres élus par le conseil
municipal**

Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Adjointe déléguée au Logement et à la
politique de la Ville

Christophe BERTHIER
Adjoint délégué au personnel, au
dialogue social, à la fraternité et à la
lutte contre les discriminations et à la
laïcité

Françoise TENENBAUM
Conseillère Municipale déléguée à la
santé, l'hygiène et au handicap

Georges MEZUI
Conseiller Municipal délégué aux Sports
Quartier Université

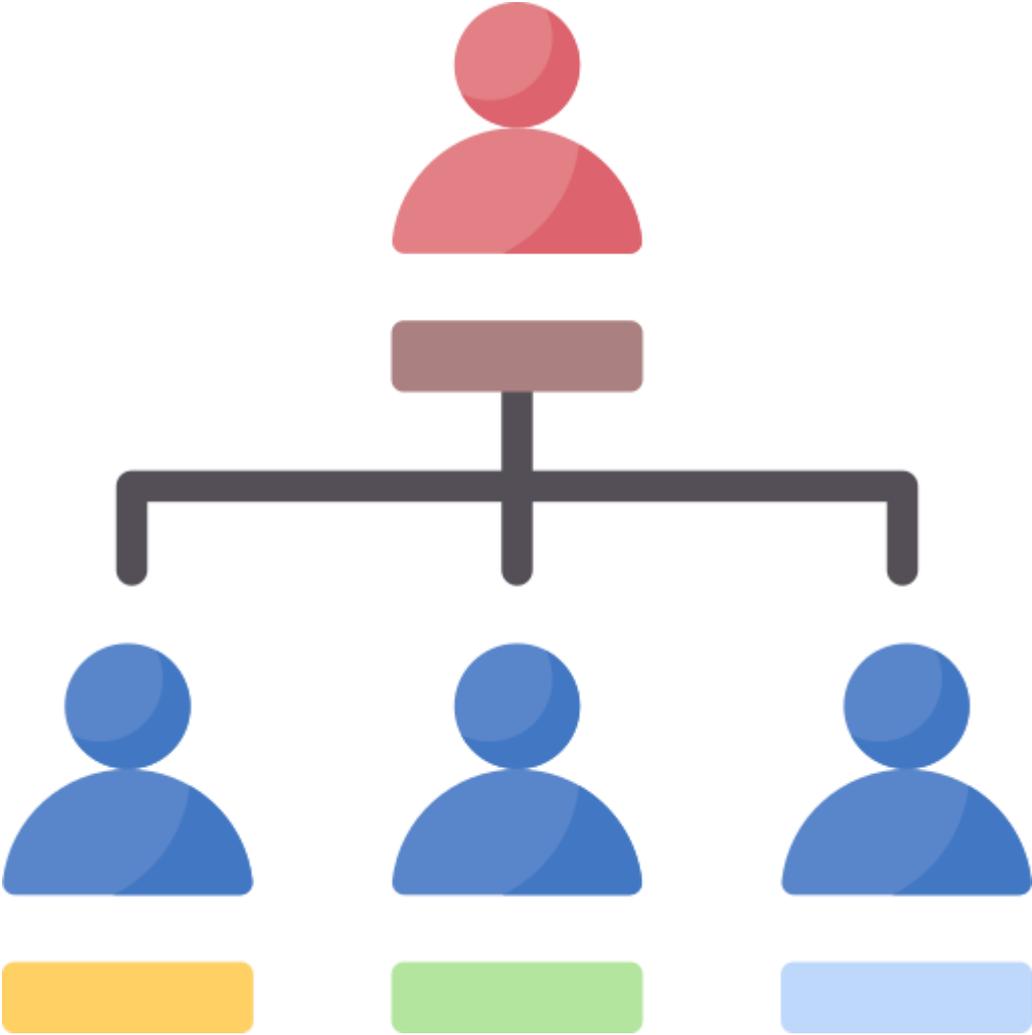
Marie-Odile CHOLLET
Conseillère Municipale déléguée à
l'Observatoire de l'Âge et à la Vie
Associative

Catherine HERVIEU
Conseillère municipale

Caroline JACQUEMARD
Conseillère municipale

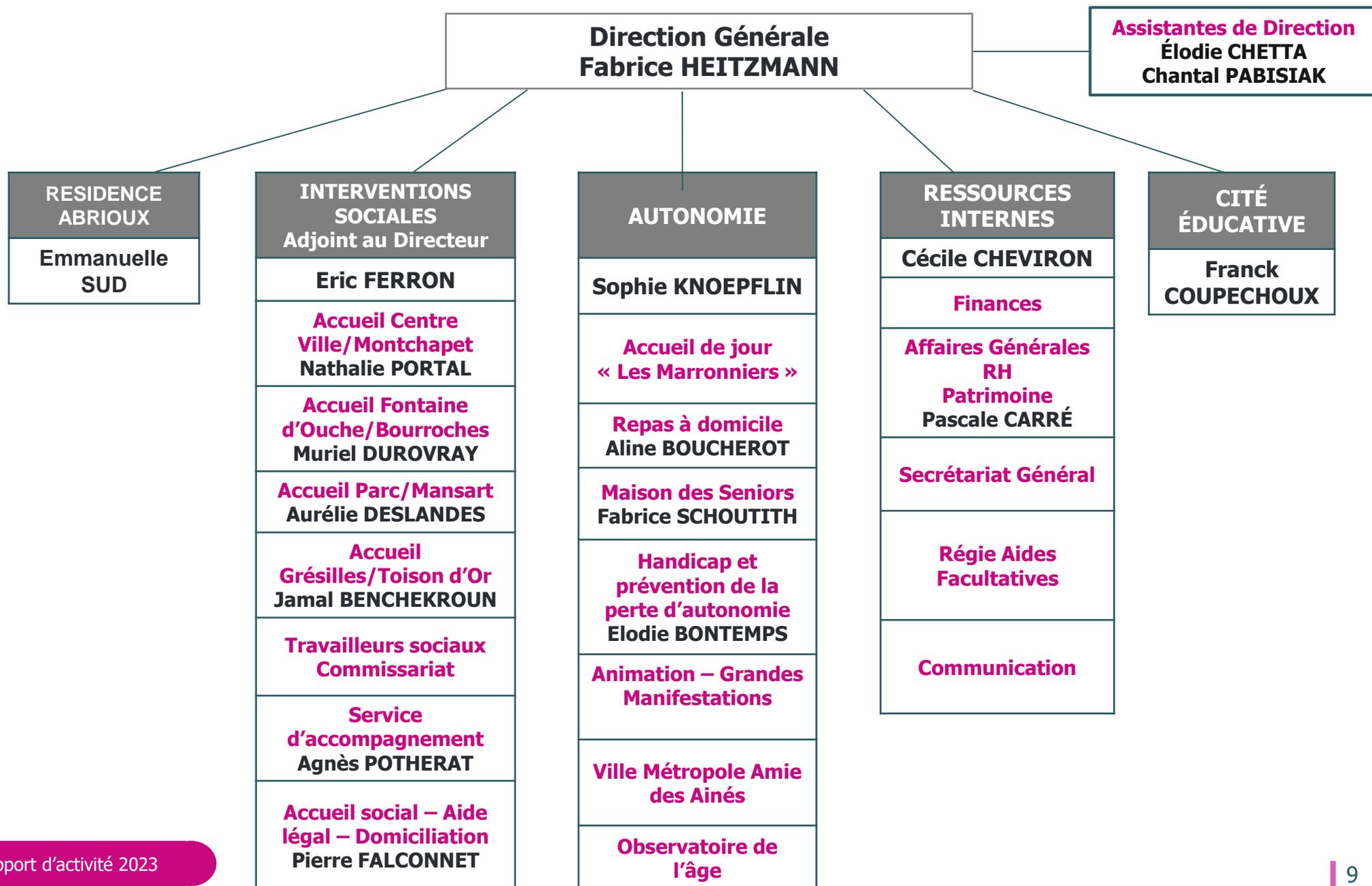
Répartition des sièges

Organigramme du CCAS Ville de Dijon



Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale

Direction de l'Action Sociale



Le CCAS au sein de la Direction de l'Action Sociale



Depuis le 1^{er} Avril 2021, l'action sociale tant communale que métropolitaine est portée au sein de la Direction de l'action sociale. Le CCAS, garde sa spécificité d'établissement public administratif communal et l'ensemble de ses missions obligatoires et facultatives.



Ce rapprochement au sein d'une même direction permet d'articuler de façon resserrée les différentes politiques complémentaires portées par les différentes entités afin de renforcer la réponse à un public en difficulté.

Il facilite également un portage d'une action sociale plus large, la mutualisation des moyens et des ressources des trois entités.

Ressources Humaines



Direction de l'action sociale - CCAS

Séminaire pour partager et réfléchir collectivement au périmètre d'intervention de la Direction des Affaires Sociales et contribuer à renforcer l'interconnaissance

En chiffres

- 115 agents
- 109,9 ETP

- 95 femmes
- 20 hommes

- 44 agents de catégorie A
- 7 agents de catégorie B
- 64 agents de catégorie C

Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés = 14,6 %

Renouvellement du label diversité et égalité professionnelle femmes/hommes

En 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole ont obtenu l'alliance des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, délivrée par l'AFNOR, un organisme national de certification, distinguant la politique et les actions de la collectivité en faveur de la prévention des inégalités, la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



En 2022, renouvellement de la double labellisation diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes jusqu'en 2026.

Un rapport diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est présenté annuellement au Conseil d'Administration.

Budget 2023



Budget Principal

Investissement

- Dépenses : 120 187,71 €
- Recettes : 388 725,74 €

Fonctionnement

- Dépenses : 9 345 737,37 €
- Recettes : 11 125 665,97 €

Dont participation de la Ville de Dijon

6 366 575 €
Soit **57,22 %** des recettes de fonctionnement

Budget Annexe « Les Marronniers »

Investissement

- Dépenses : 6 459,28 €
- Recettes : 4 950,50 €

Fonctionnement

- Dépenses : 516 217,46 €
- Recettes : 516 217,46 €

Dont participation du Budget Principal

90 543,02 €
Soit **17,54 %** des recettes de fonctionnement

Missions du CCAS





Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, il propose nombre de prestations et services en matière d'actions sanitaires et sociales en direction des personnes se trouvant en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources afin de :

1



Faciliter l'accès
aux droits sociaux
et aux services

2



Lutter contre
l'isolement et la
rupture du lien
social

3



Favoriser les parcours
résidentiels et le
maintien dans le
logement

4



Détecter les
situations de
détresse, protéger
les personnes et
lutter contre la
grande précarité

5



Favoriser la cohésion
sociale et la démarche
participative des
usagers sur le
territoire

Missions obligatoires



Le CCAS instruit pour les habitants de Dijon :

1 Les dossiers d'Aide Sociale :



- pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées/âgées en établissement ou en famille d'accueil ;
- pour les frais liés à la livraison de repas à domicile ou l'emploi d'une aide à domicile ;
- **en 2023, 73 dossiers d'aide sociale ont été instruits et transmis au Conseil Départemental de la Côte d'Or (131 en 2022).**

2 Les dossiers d'Obligation Alimentaire :



- lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont obligatoirement « Obligés alimentaires » ;
- le Conseil Départemental estime le montant de leur participation ;
- **en 2023, 154 dossiers constitués (80 en 2022).**

3 La domiciliation :

309 nouvelles demandes et orientations (en 2022, 231 nouvelles demandes) ;

292 demandes de renouvellement, portant à le nombre de boîtes aux lettres de domiciliation à 601.



Le CCAS domicilie de droit les personnes sans domicile stable et le public des gens du voyage qui justifient d'un lien avec la commune.

Élément essentiel de l'accès aux droits et de la lutte contre la pauvreté, elle permet à ces personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

Environ 20 000 courriers enregistrés pour transmission aux personnes domiciliées : **1095 destinataires fin 2023** (titulaires et ayant-droits majeurs). (948 en 2022)

Analyse des Besoins Sociaux (ABS)



Depuis le décret n°2016-824 publié le 23 juin 2016, l'analyse des besoins sociaux est réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseillers municipaux (tous les 6 ans).

Outil d'aide à la décision à la disposition du résident, des administrateurs et des techniciens, il permet d'adapter les interventions du CCAS aux besoins des publics.

L'ABS établit un diagnostic social du territoire dijonnais et fonde l'action sociale municipale.

À la suite des élections municipales des 15 et 28 juin 2020, une analyse des besoins sociaux a été réalisée et présentée au Conseil d'administration du CCAS à l'occasion de l'adoption du Budget primitif 2021.



Missions facultatives



**PLUS PRÈS,
PLUS SOLIDAIRES
AVEC LES POINTS
D'ACCÈS AUX DROITS
CCAS-MÉTROPOLE**

ACCÈS AUX DROITS

Aide aux démarches administratives



Accueils CCAS

Ils accueillent, informent et orientent tous les usagers qui souhaitent:

- rencontrer un travailleur social ;
- obtenir une information ;
- obtenir une aide à la réalisation des demandes administratives ;
- être domicilié.

L'accueil accompagne dans la réalisation de démarches dématérialisées simples et rapides (créer une boîte mail, déclarations trimestrielles, rendez-vous en préfecture, lire un courrier).

2 981 personnes accompagnées (+9% par rapport à 2022) soit 8 368 rendez-vous.

Accompagnement administratif et numérique

Les points d'accès aux droits font partie du réseau « d'aidants, numériques » en charge d'accompagner tous les publics.

1 689 personnes ont été reçues sur rendez-vous (+ 43% par rapport à 2022)

Les demandes d'accompagnement ont fortement augmenté concernant les démarches en préfecture, à la Caisse d'allocations familiales et pour le logement.



ACCÈS AUX DROITS

Aide aux démarches administratives

4 Points d'accès aux droits CCAS - Métropole

4 Points d'accès aux droits CCAS-Métropole

- Centre-Ville / Montchapet
- Fontaine d'Ouche / Bourroches
- Parc / Mansart
- Grésilles / Toison d'Or

Des équipes pluridisciplinaires

- 4 responsables de site
- 6,5 assistantes constituées en pôle
- 15,5 Travailleurs sociaux en charge des – 62 ans
- 10,5 travailleurs sociaux en charge des + 62 ans
- 4 travailleurs sociaux étropolitains en charge de familles
- 2 Travailleurs sociaux au commissariat



Activités en chiffres

8 368 rendez-vous hors famille :

- 1958 Fontaine d'Ouche / Bourroches
- 2827 Centre Ville / Montchapet
- 1803 Parc / Mansart
- 1948 Grésilles / Toison d'Or
- 4 704 concernent les – 62 ans
- 3 664 concernent les plus de 62 ans
- 23% des RDV sont téléphoniques
- **28 %** des visites pour les plus de 62 ans s'effectuent à domicile

ACCÈS AUX DROITS

Accompagnements sociaux individuels et collectifs

Pour être au plus près des Dijonnais, les travailleurs sociaux du CCAS tiennent des permanences dans toutes les mairies de quartier, à la Maison des Seniors et dans les maisons d'éducation populaire (Balzac, Bourroches, Baudelaire, et Montchapet).



Une réflexion autour de l'amélioration des accueils

Les Points d'Accès aux Droits CCAS-Métropole, Centre-Ville/Montchapet et Grésilles/Toison d'Or ont bénéficié d'une démarche dénommée « design de service » visant à repenser la manière de communiquer, accueillir et accompagner les personnes pour lutter notamment contre le phénomène de non recours.

Cette démarche s'est terminée au premier semestre 2023 par une phase d'expérimentation des projets.



Service Accompagnement

Il permet à un usager de se rendre, avec l'aide d'un agent, auprès d'une administration ou d'un professionnel de santé, dans le cadre d'un plan d'aide d'accès aux droits et d'accès aux soins, élaboré en amont par un travailleur social.

Cette équipe vient en appui des points d'accès aux droits pour mettre en place des actions collectives et contribuer au développement social des quartiers en incluant dans le projet les personnes accompagnées. **En 2023, 96 personnes différentes ont participé à 202 actions collectives menées par l'équipe.**



La vocation sociale de la résidence Abrioux

La nouvelle résidence vise à répondre à l'évolution des besoins en terme de logement de transition sur le territoire et de mixité sociale. Elle offre un hébergement temporaire (2 à 3 ans) à des personnes en difficultés d'accès au logement de droit commun et leur propose :

- Un habitat meublé équipé à prix modique,
- Une étape dans un parcours résidentiel,
- Un accompagnement social intégré,
- Un cadre sécurisant,
- Une animation collective.

La résidence répond aux phénomènes de décohabitation familiale et conjugale, à la prévention des expulsions locatives, aux réunifications familiales, l'insertion professionnelle des jeunes, la pauvreté et les minima sociaux, le handicap et le vieillissement... Sont accueillis des personnes seules ou en couples, des familles et familles monoparentales, des seniors non dépendants, des jeunes et des personnes handicapées.

La Résidence Abrioux, au sein du CCAS, dont un des enjeux est d'être présent dans le partenariat local autour du logement s'inscrit la politique du logement très social.

Un logement temporaire (2 à 3 ans) pour des personnes en difficultés d'accès au logement de droit commun :



16 agents (1 responsable, 1 chargé de gestion, 1 travailleur social, 1 animatrice, 1 technicien de l'intervention sociale et familiale, 3 agents d'accueil, 4 veilleurs de nuit, 4 agents chargés de la maintenance) ;



126 T1, dont 30 particulièrement destinés aux familles ; 24 T2 ; 4 T3 ; 2 T4.

L'année 2023 en chiffres

- **412** personnes ont séjourné au sein de la Résidence Abrioux, tout ou partie de l'année ;
- **202** personnes présentes au 31/12/2023 dont **45** Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) ;
- **89** personnes sont entrées et **109** personnes ont quitté la résidence au cours de l'année ;
- **53** personnes ont été accompagnées par des partenaires via convention ;
- **33** personnes relevant de l'accompagnement par la Résidence sociale (ni sous convention, ni ukrainien) ont quitté la résidence pour un logement individuel.

Taux d'occupation 2023 : 97,17 %

ACCÈS AUX DROITS – ACCÈS AU LOGEMENT

La Résidence Sociale Abrioux – Hébergement sous convention

53 personnes ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre des conventions en 2023 :

- **35** personnes ont été accompagnées par l'ADEFO
- **11** personnes ont été accompagnés par le CHRS Herriot de l'ACODEGE
- **3** personnes ont été accompagnées par le CHRS le Renouveau
- **4** personnes ont été accompagnées par COALLIA



ADEFO

Une convention existe depuis l'ouverture de la nouvelle résidence, en février 2021. Elle organise l'accueil de :

- familles victimes de violences intra-familiales,
- personnes en insertion et en observation par le SIAO 115
- mineurs non-accompagnés en voie d'acquérir ou ayant acquis la majorité.



ACODEGE CHRS Herriot

La convention avec l'ACODEGE - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale La Résidence Herriot- a été mise en place en 2011. Le passage en Résidence Sociale permet de vérifier les capacités de jeunes en grandes difficultés sociales à intégrer un logement autonome



COALIA

Une convention existe depuis l'ouverture de la nouvelle résidence, en février 2021, entre la résidence et l'association COALLIA qui gère le Dispositif d'Accueil des Ménages (DAIM) dans le cadre d'une convention avec la Direction départementale du Travail, de l'emploi et des Solidarités (DDETS). L'association assure l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard des personnes fragilisées et particulièrement des populations immigrées et réfugiées.



LE RENOUVEAU

La convention avec l'association LE RENOUVEAU, qui date de 2015, répond, pour l'association, à une volonté de diversification de ses solutions de logement.

LE RENOUVEAU assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes souffrant d'addictions, au travers de différents établissements et dispositifs. La convention a été passée pour 3 logements au bénéfice de 3 personnes. Le rapprochement ainsi formalisé avec l'association du Renouveau favorise également les démarches de soins des résidents rencontrant des problèmes d'addiction.

ACCÈS AUX DROITS – ACCÈS AU LOGEMENT

La Résidence Sociale Abrioux – Hébergement sous convention



Hébergement dans le cadre de l'A.L.T

La convention **Allocation de Logement Temporaire** entre l'État (DDCS) et le CCAS (résidence sociale Abrioux) permet la mobilisation de 3 logements T1 depuis 2023.

Il s'agit d'un accueil temporaire validé par la Commission SIAO (Service Intégré Accueil Orientation) pour l'hébergement de personnes fragiles, en rupture de ressources et/ou dans l'incapacité temporaire d'assumer un loyer. Un bilan annuel à destination de l'État est rendu dans le premier mois de l'année suivante.

2 personnes ont été hébergées en 2023 sur les 3 logements ALT Insertion.

Hébergement en section hôtelière

1 logement T2 équipé de 4 lits et 1 logement T1 de 2 lits sont dédiées à ce dispositif. Ce type d'hébergement est accessible à tout résident du public migrant de la première génération qui signe une convention ad hoc. Dans le cadre d'un retour au pays, le résident quitte sa chambre conventionnée APL mais conserve la possibilité d'un hébergement ponctuel payant pour de courts séjours (démarches administratives et/ou liées à la santé).

Le chiffre 2023 : 9 utilisateurs de la formule

Convention de partenariat avec :

La CPAM de Côte d'Or

- Traitement rapide des démarches et prise en compte des cas complexes (niveau 3) grâce à un référent. Il évite les ruptures de droit.

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire (ACS) ont des effets seulement partiels sur l'accès aux soins des ménages défavorisés.

L'accès à certains traitements médicaux, prothèses, orthèses mal pris en charge nécessite une réponse adaptée (associations de malades, caisses de retraites complémentaires...)

Partenariat avec :

- ❖ **Le CHU** et sa permanence d'accès aux soins de santé (PASS) :
 - prise en charge médicale des publics les plus vulnérables ;
 - suivi coordonné du parcours médical du patient au sein du CHU ;
 - continuité des soins lors du retour au domicile en cohérence avec l'environnement social et familial et en lien avec le travailleur social du CCAS.
- ❖ **Les groupements de professionnels de santé**
 - collaboration qui facilite la relation "ville-hôpital" des malades ;
 - prise en charge à domicile des cas complexes repérés par les services sociaux.

ACCÈS AUX DROITS

Accès aux droits par la réduction de la fracture numérique



L'accompagnement spécifique, notamment numérique vers l'autonomie des personnes les plus fragiles qui cumulent plusieurs difficultés sociales, est une priorité. L'accès aux droits est primordial pour les publics alors même qu'il est rendu plus difficile par le développement rapide de la dématérialisation des demandes de prestations et des démarches administratives. L'accès aux droits fait partie des enjeux de cohésion sociale.

Cette fracture numérique peut entraîner d'autres formes d'exclusions.

C'est le cœur du projet d'inclusion numérique porté depuis 2018 par le CCAS et la Ville de Dijon, qui a déployé un réseau « d'aidants numériques » formés, afin d'accompagner tous les publics, quel que soit leur degré d'autonomie.

Le réseau composé d'environ 140 professionnels et 8 bénévoles du CCAS,

se déploie au sein de différents accueils du territoire: accueils municipaux, la maison des séniors, le service domiciliation, la résidence Abrioux, les bibliothèques, le portail téléphonique, la Maison des Associations, le services des politiques contractuelles, les structures de quartier.

Ce déploiement s'est renforcé depuis 2020 à travers l'ouverture des Points d'Accès aux Droits. Le réseau a été étendu aux villes de la Métropole qui en ont fait la demande.

Mise en place d'ateliers de remise à niveau, d'ateliers thématiques, d'ateliers de nouvelles compétences et de newsletter.



ACCÈS AUX DROITS

Accompagnement professionnel des usagers



Dans le cadre de l'accompagnement social individuel des usagers, les travailleurs sociaux du CCAS élaborent des plans d'aide qui intègrent souvent le retour à l'emploi.

Pour soutenir la réalisation de ces plans d'aide, le partenariat avec France Travail est à présent bien développé avec toutes les agences France Travail du territoire dijonnais.

Par ailleurs, le travail de collaboration se poursuit avec la Mission Locale, les entreprises d'insertion et Créativ'.

L'ACCÈS AUX SOINS – LES MARRONNIERS

Centre d'Accueil de personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés

Cet établissement médico-social accueille à la journée des personnes désorientées de 60 ans et plus, souffrant d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés et résidant à Dijon ou sur une commune limitrophe au sein de la Métropole.

Capacité d'accueil autorisée par l'Agence Régionale de Santé BFC : 20 places.

Cette année, 69 personnes ont été suivies sur 1919 journées, dont :

- 39 nouvelles personnes ;
 - 26 arrêts de prises en charge ;
 - le nombre moyen d'inscrits a été de 46 personnes par mois pour un taux moyen d'occupation de 55% pour l'année, soit 13 personnes par jour en moyenne.
- La moyenne de la durée de fréquentation est de 4 mois.

Profil de personne

- **âge** : la moyenne d'âge est de 85 ans, moyenne régulière tout au long de l'année;
- **sexe** : le pourcentage annuel de femmes est de 69% contre 31% d'hommes;
- **situation familiale** : en moyenne, 54% des personnes vivent seules, 37% en couple et 9% au sein de leur famille.



Objectifs :

- maintenir ou améliorer l'autonomie des personnes atteintes de déficiences cognitives ;
- éviter les hospitalisations ou les prévoir ;
- préparer les personnes et les familles au projet d'entrée en structure d'hébergement, le moment venu ;
- proposer une formule de répit aux proches aidants ;
- soutenir les familles en organisant des temps de rencontre, d'échange, d'information.

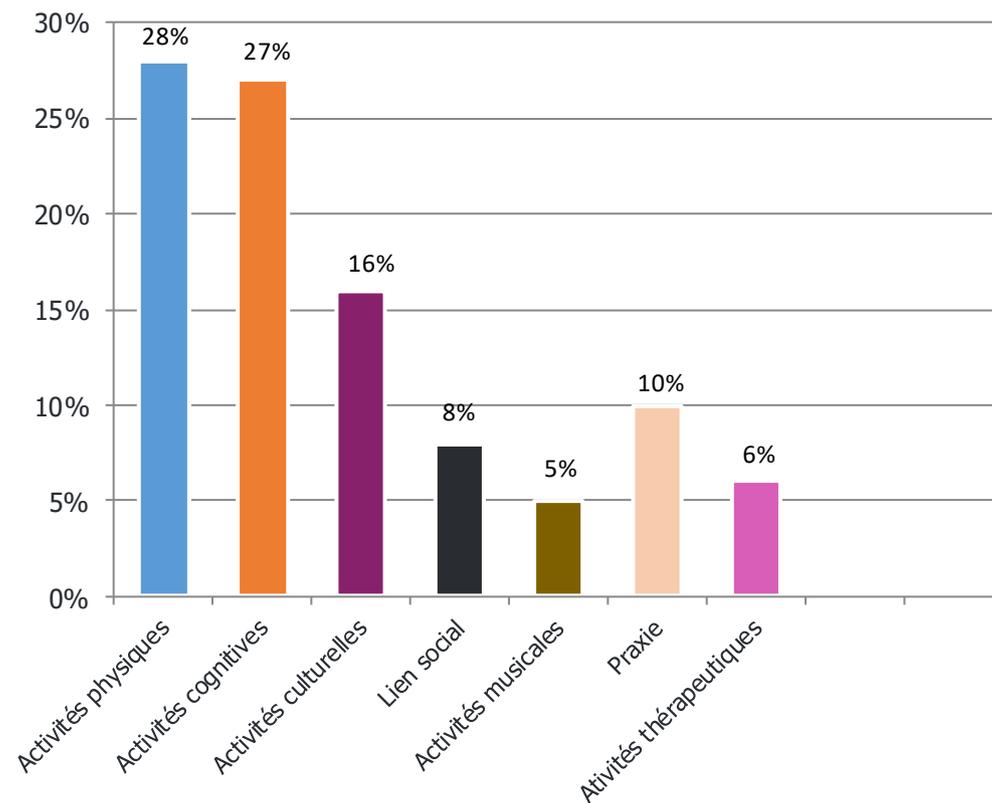


L'ACCÈS AUX SOINS – LES MARRONNIERS

Centre d'Accueil de personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés

Activité du centre lors de l'accueil du public

Activités	Nbre d'ateliers	Nbre de participants
Activités physiques	241	1 733
Activités cognitives	238	1 863
Activités culturelles	139	1 127
Lien social	74	431
Activités musicales	46	436
Praxie	86	348
Activités thérapeutiques	50	118
	874	6 086



Animations, grandes manifestations

Le CCAS organise des animations culturelles ou de loisirs et des grandes manifestations (Semaine Bleue et repas de fin d'année) en faveur des Dijonnais de plus de 60 ans.

La Ville de Dijon, partenaire du comité départemental de la Semaine bleue a organisé de nouvelles actions (conférence, café-débat, animations sportives et culturelles), afin de mieux valoriser les initiatives en faveur des séniors.

- **477** personnes ont participé aux visites guidées proposées cette année sur la thématique du patrimoine du moyen âge au XXe siècle
- **2 215** personnes ont assisté aux spectacles des chœurs de l'opéra de Dijon, à l'auditorium.

Bien au delà de la semaine bleue, c'est toute l'année que le CCAS propose un calendrier d'animations riches autour de **56 manifestations ayant bénéficié à 5700 participants**

- Repas de Noël et spectacle :
 - **2 500 participants**
 - Budget : 198,2 K€
- Colis de Noël :
 - **4 600 colis ont été distribués**
 - Budget : 109,9 K€
- La première journée intergénérationnelle née du travail de l'observatoire de l'âge et du CCAS a rassemblé **900** personnes au jardin Darcy



La Maison des Seniors (MDS)

La Maison des Seniors s'adresse à tous les seniors dijonnais, leurs proches et les professionnels de la Gérontologie. Elle accueille les seniors pour toute question de la vie quotidienne.

Parmi l'ensemble des actions menées, elle participe notamment à la lutte contre l'isolement.

Une information sur les services d'aides à la vie quotidienne, sur les activités culturelles, de loisirs, sportives disponibles sur la ville.

En 2023, **9 059 personnes accueillies et 9 493 appels téléphoniques.**



Senior en contact

Elle anime le dispositif «Seniors en contact». Des bénévoles appellent chaque semaine des seniors isolés afin de contribuer à rompre leur isolement.

En 2023, ce dispositif a été renforcé avec la participation de jeunes en services civiques écoutants volontaires et des bénévoles

28 nouvelles personnes isolées se sont inscrites et 9 appelants se relaient y compris 4 jeunes en service civique (action intergénérationnelle) dans cette action.

Le partenariat avec UNIS-CITE permet de mener des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et créer des liens intergénérationnels.

54 séances thématiques pour 891 participants.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les mutuelles, le code de la route, l'estime de soi, ON Dijon, DIVIA, les arnaques, le rôle de la police municipale, les AVC, les opticiens à domicile, le tri des déchets, le transport à Dijon, le Diabète, l'accompagnement à la fin de vie.

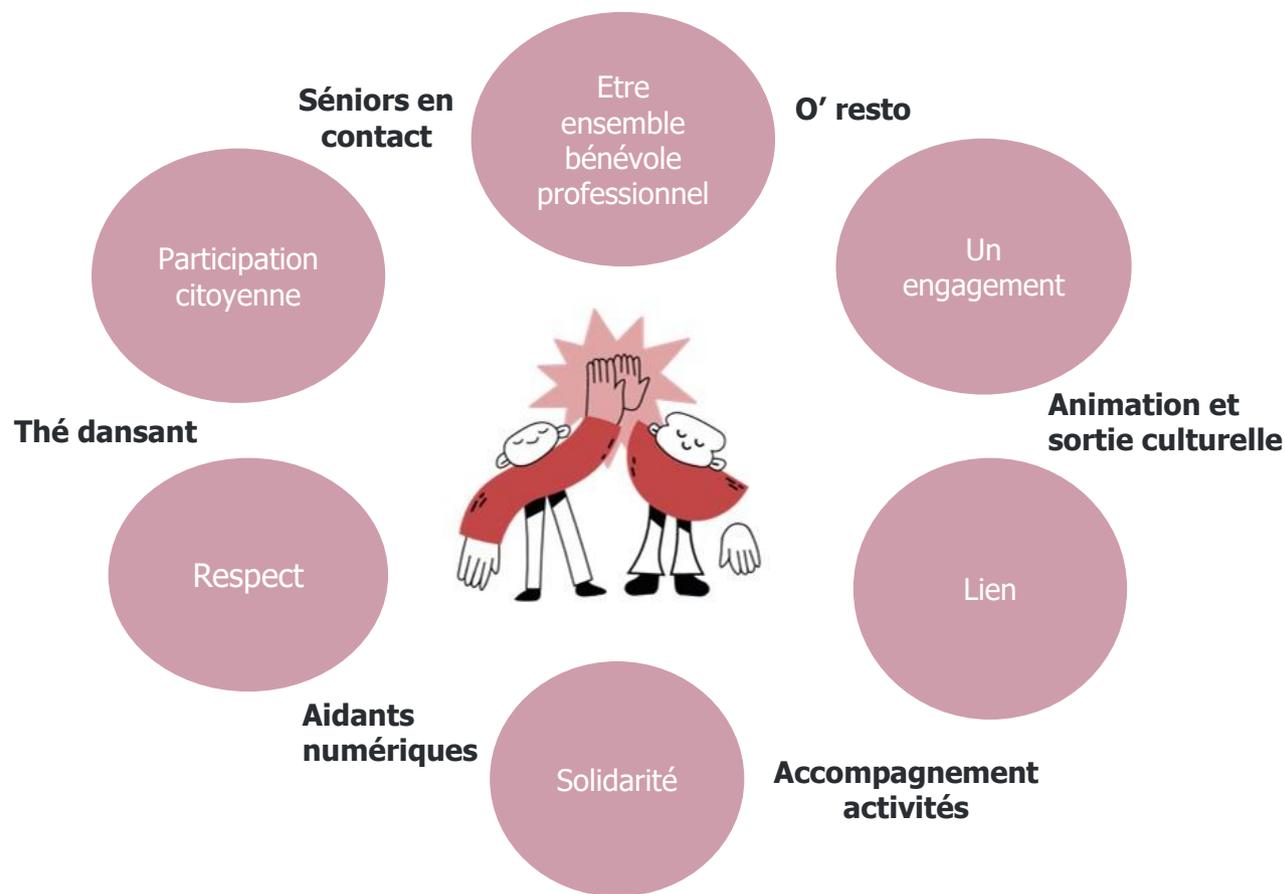
La Maison des Seniors organise des séances thématiques notamment pour les seniors qui souhaitent s'initier à l'informatique avec l'aide des bénévoles accompagnateurs numériques.

➤ **en 2023, 72 séances aidants numériques.**

Le bénévolat

Considérés comme collaborateurs du CCAS par une charte d'engagement réciproque, **les 108 bénévoles** participent aux missions d'accueil, d'information, d'accompagnement, d'élaboration de nouveaux projets en faveur du lien social.

Cette année une équipe de 8 bénévoles s'est investie dans le projet d'inclusion numérique de la ville de Dijon, animant à la Maison des Séniors, des permanences et **72 séances thématiques en direction des seniors**.



LE MAINTIEN À DOMICILE

L'accompagnement du vieillissement – prévention de la perte d'autonomie

ÉVALUATION

Les travailleurs sociaux reçoivent ou visitent à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour les accompagner au mieux dans leurs démarches et à vivre en toute sécurité dans leur logement. Ils établissent l'évaluation sociale, médico-sociale ou socio-économique.

Ils instruisent également les demandes MDPH ou encore d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui sera transmise au Conseil départemental pour évaluation et mise en œuvre d'une prise en charge coordonnée et adaptée.



Cette évaluation conduit à la proposition d'un plan d'aide adapté aux besoins



Ce plan est toujours élaboré en concertation avec la personne concernée et ses proches

LE MAINTIEN À DOMICILE

L'accompagnement du vieillissement – prévention de la perte d'autonomie

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Il assure la livraison de repas au domicile des dijonnais de 60 ans et plus et participe au maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'apport nutritionnel et au lien social établi lors de cette visite quotidienne.

Une veille sociale est assurée au quotidien par les agents chargés de cette mission.

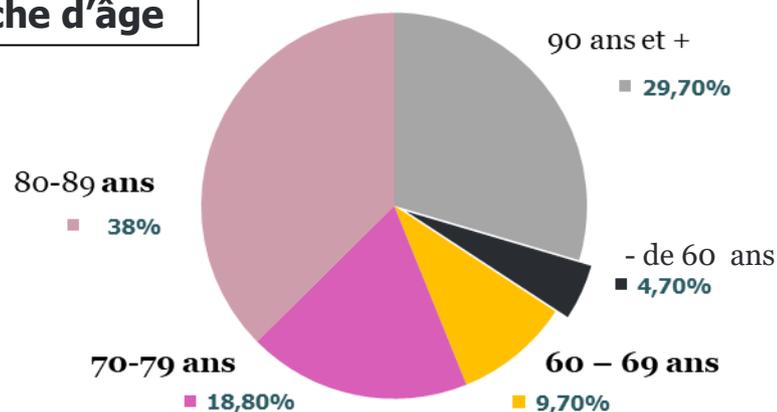
La carte présente 2 menus au choix composés de 4 plats + 1 pain, 1 potage et 3 propositions de menus adaptés : mixés, faciles à mâcher et repas pour personnes diabétiques.

L'année 2023 a vu la poursuite du marché public de fourniture de repas à domicile, attribué à DESIE société du groupe ID'EES 21 pour une durée d'un an renouvelable 3 ans et un budget de 600 K€.



- 12 agents effectuent les livraisons du lundi au vendredi
- 2 agents administratifs + 1 responsable
- **421 usagers – 104 473 repas**

Tranche d'âge



LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

L'accompagnement du vieillissement

“Dijon Métropole co-préside la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie depuis 2020.

Le CCAS de la Ville de Dijon porte certaines actions soutenues par cette conférence.

La mise en place des projets a débuté, en novembre et décembre 2023 avec une poursuite jusqu'en mai-juin 2024.”

Les actions portées par le CCAS de la Ville de Dijon durant l'année :



Expérimentation d'une technicothèque (4 500 €)



Dijon Sport Senior (12 000 €)



Co-design de la communication du plan antichute (5 000 €)

L'accompagnement du vieillissement



Engagement :

Dijon s'est engagée en 2010 dans la démarche « Ville Amie des Aînés » qui consiste à inviter les acteurs, les décideurs et les habitants à se rencontrer pour créer les conditions d'une ville adaptée au vieillissement. En 2022 et 2023, Dijon poursuit son engagement dans une démarche de labellisation « Villes amies des aînés » pour continuer de faire de Dijon une ville où il fait « long vivre »;

Démarche DIVAA – 8 thématiques :

- Habitat
- Espaces extérieurs et bâtiments
- Transports et mobilités
- Lien social et solidarité
- Culture et loisirs
- Participation citoyenne et emploi
- Information et communication
- Autonomie, services et soins

Développement de cette démarche :

À Dijon le développement de cette démarche s'appuie sur une instance communale participative « l'Observatoire de l'âge »

Des ateliers ont été organisés au sein des 9 quartiers et un à la Maison des séniors pour échanger interroger les séniors Dijonnais et alimenter l'état des lieux du territoire.

Une fois l'état des lieux élaboré, il servira à construire le document d'orientation des projets à inscrire dans le plan d'actions pluriannuel et transversal pour ce qui constituera un véritable outil de déploiement d'une politique municipale en faveur de l'âge.

Penser la ville autrement en faveur d'un parcours du bien vieillir.

La Ville de Dijon s'inscrit dans une **démarche de labellisation et consulte ses habitants pour alimenter son état des lieux du territoire.**

En 2023 des ateliers « Dijon Ville Amie des Aînés » sont organisés au sein de 9 quartiers.

Sur un total de **102** participants, on compte **91** seniors.

91

Personnes ayant activement participé aux ateliers



11

Personnes intéressées par la démarche



8 professionnels



3 étudiants

Profil des participants



71

Femmes

89 ans

Âge maximum

20

Hommes

54 ans

Âge maximum

L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT



Légende :
Quelques membres de l'Observatoire de l'Âge
© Emma Benyamine / Ville de Dijon - 2024

L'Observatoire de l'âge

Instance municipale participative coordonnée par les services du CCAS qui réunit des élus, des habitants, des représentants des retraités, des institutions et des experts afin de mener une réflexion et de soutenir la réalisation d'actions concrètes en faveur d'une ville attentive et adaptée au vieillissement.

Madame **Marie-Odile CHOLLET, Conseillère Municipale** a été désignée pour en assurer la Présidence.

L'Observatoire de l'âge a retenu deux thématiques à travailler en 2022 - 2023 :

- Autonomie, service et soins
- Lien social et solidarité

Des rencontres mensuelles permettent de croiser les regards, étayer la réflexion et construire des préconisations

15 COPIL et 8 réunions en groupe ont été menées.

2 plénières se sont réunies.

COMMISSARIAT DE POLICE – 2 TRAVAILLEURS SOCIAUX



Ces agents portent des missions spécifiques mais complémentaires aux autres acteurs du territoire, définies par la circulaire du 21 décembre 2006, instaurant un « cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie » et visant à fixer leur champ d'intervention.

Interface entre l'action policière et la prise en charge sociale, la mission principale du travailleur social consiste à traiter des problématiques sociales en temps réel, le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Son intervention de premier niveau lui permet de répondre à des besoins qui échappent souvent aux services sociaux de la commune et répond ainsi de manière très efficace à la problématique du non recours.

Les principales missions du travailleur social en commissariat :

- accueillir et écouter en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre ;
- intervenir en proximité selon la situation de crise, voire d'urgence ;
- participer au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation ;
- informer et orienter vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
- faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio médico-éducative.

La lutte contre les violences intrafamiliales



393 entretiens en 2023

53% des personnes concernées ont subi des violences physiques et psychologiques

80% concernent le contexte familial

93% sont majeurs

84 % sont des femmes

45% sont inconnues de l'action sociale

ACCUEILS SOCIAUX

De nombreuses personnes sont orientées suite à un signalement effectué par la famille, l'entourage, les services de secours et de santé, les bailleurs sociaux...

Toute personne ou service préoccupé par la situation d'un majeur fragile ou vulnérable peut procéder à un signalement auprès d'un travailleur social qui engagera un accompagnement social.

Celui-ci appréciera l'opportunité d'adresser un signalement au Procureur ou une demande de mise sous protection au Juge des tutelles dans les cas les plus graves.

En 2023, 27 mesures de protection ont été transmises au Tribunal d'instance.



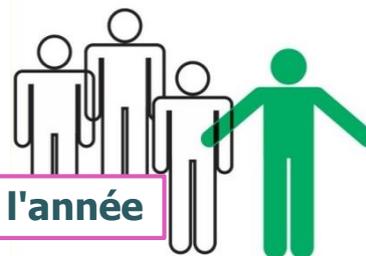
L'ASTREINTE SOCIALE



L'astreinte sociale du CCAS est un dispositif d'urgence qui garantit 24H/24 une réponse sociale en cas de sinistre incendie, explosion, inondation, accident de toute nature empêchant de demeurer dans le logement.

Elle contribue au dispositif général mis en place et coordonné par le PC sécurité, dans le prolongement ou en complément de l'intervention des services de secours (pompiers, police, etc...).

Elle apporte une réponse immédiate pour aider des personnes victimes de sinistres, au sein de leur domicile, à Dijon, à se loger, se nourrir, se vêtir et contacter leurs familles.



8 interventions au cours de l'année

LE SERVICE MISSION HANDICAP

Ses principales missions sont d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes en situation de handicap et de sensibiliser les agents des trois collectivités : Dijon Métropole, Ville de Dijon et CCAS de Dijon (sensibilisation interne) et le grand public aux différentes formes de handicap avec l'organisation de la **16^{ème} édition de « Jouons de nos différences »** au cœur du Parc de la Colombière.



« Jouons de nos différences » Animations autour des valeurs paralympiques au parc de la Colombière

Ce sont 5 volontaires du CCAS et **36** associations partenaires qui ont participé à la réalisation des **40** activités proposées lors de cette 16^{ème} édition. 6 bénévoles ont accompagné nos équipes. **2 600 personnes** ont répondu présentes.

Le service est l'interface identifiée entre ce public porteur de handicap, les associations et l'ensemble des services municipaux. Il soutient les services dans leurs projets et travaille régulièrement en collaboration avec la Direction de la Culture.

Il joue également un rôle d'information en travaillant avec un important réseau d'associations. Ce réseau permet des échanges entre ses membres et d'enrichir les informations adressées aux usagers sur leurs droits ou sur les activités culturelles et de loisirs accessibles.

Le service des animations du CCAS coordonne la journée fête foraine offerte par la société des forains aux enfants en situation de handicap déficients intellectuels accueillis en établissement :

- **298 enfants ont participé**
- **29 structures invitées**
- **150 accompagnants mobilisés**



En décembre 2023 a eu lieu la **1^{ère} semaine dijonnaise des handicaps**. Elle a pour but de mettre en avant les associations et structures :

- 45 évènements
- Programme varié avec conférences, ateliers, expositions, animation, visites culturelles et rencontres sportives
- 58 activités réparties sur la semaine

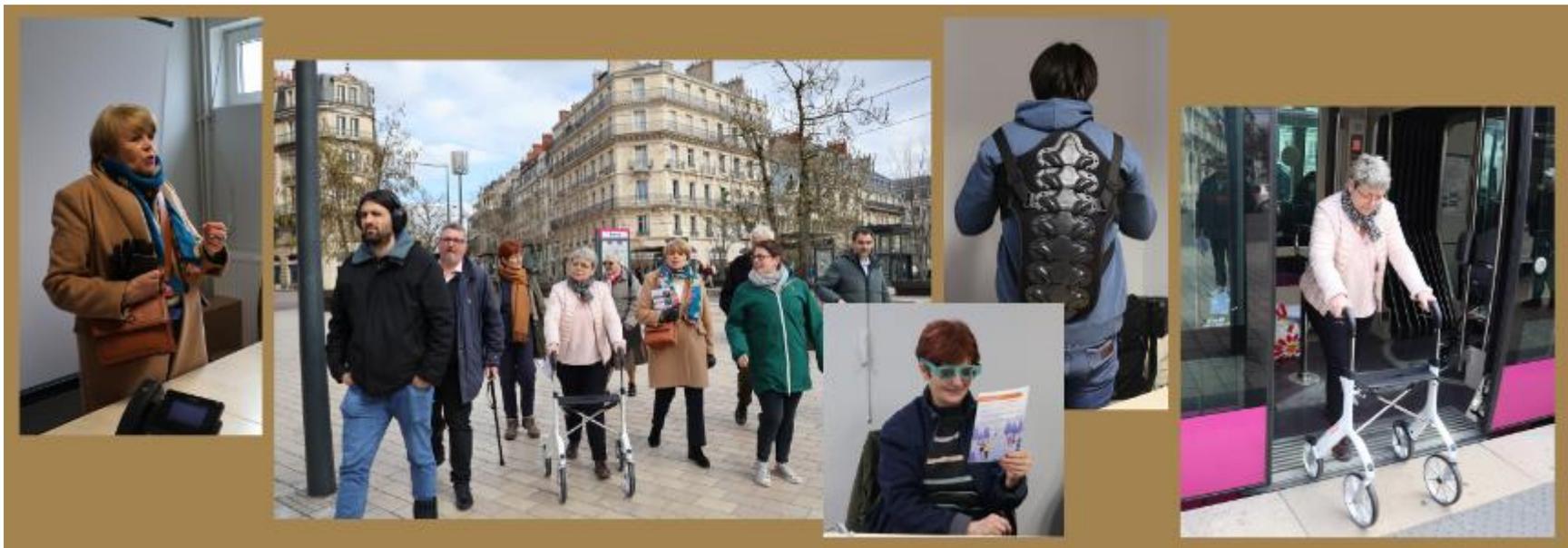
Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

La **CCAPH** est une instance de concertation entre les élus de la Ville de Dijon et les associations représentatives des personnes handicapées.

La commission se réunit une fois par an, établit un bilan des actions de l'année sur le territoire de Dijon et expose les projets de l'année à venir. Cette instance a fait l'objet d'un travail de refonte en 2022 qui engendra en février 2023 de nouvelles modalités d'animation de ce temps fort entre les associations, les élus et les services de la Ville de Dijon.

La CCAPH est un complément à la commission intercommunale d'accessibilité qui n'intervient, quant à elle, que sur des domaines réglementés : transports et logement.

En 2023 : 2 réunions se sont déroulées en février et novembre.



Le CCAS intervient seul ou en co-financement avec d'autres organismes sociaux ou associatifs sur évaluation sociale. Les aides financières facultatives ont un caractère ponctuel, pour contribuer réellement à l'amélioration des situations.

1 678 aides accordées afin de soutenir des projets ou des démarches individuelles.
Soit **232 940,28 €** redistribués, en baisse de **-15,37 %** par rapport à 2022.

- Service social général : **165 668,61 €**
- Service social gérontologique : **67 271,67 €**

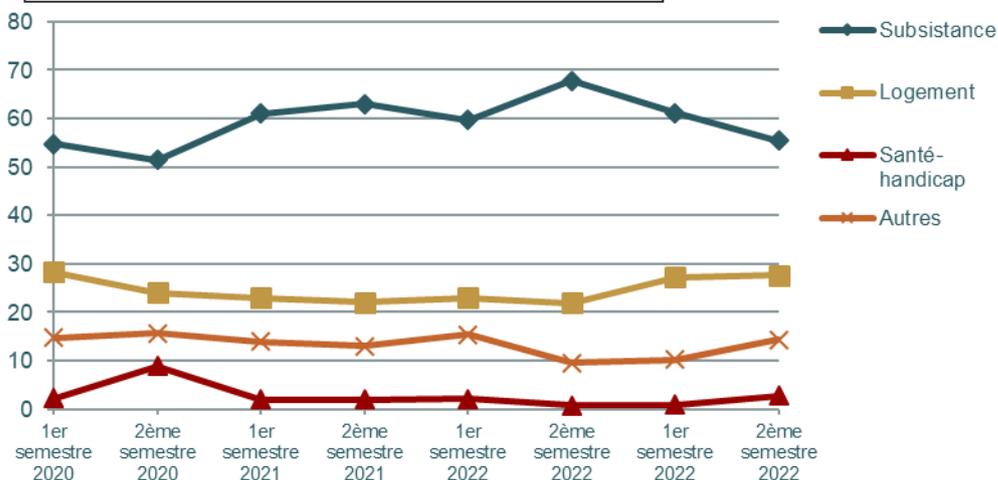
En 2023, les montants redistribués pour les deux services sont en baisse, de même que le nombre d'aides total, en revanche le montant moyen alloué pour le service social général est en augmentation de **+ 10,65 %**, alors que celui du service social gérontologique augmente **de + 7,86%** par rapport à 2022.

Les aides à la subsistance représentent **57 %** des aides globales redistribuées pour les deux services en 2023, contre **61 %** en 2022.

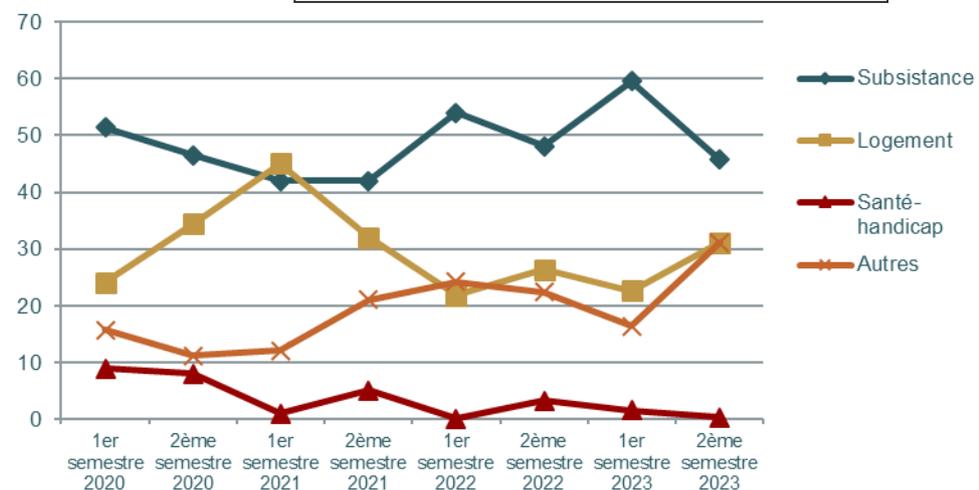
	1 ^{er} semestre 2023	2 ^{ème} semestre 2023
Nombres d'aides	939	1038
Montant	126 741,85€	106 198,43€

Evolution de la nature des aides redistribuées depuis janvier 2020

Aides accordées aux moins de 62 ans



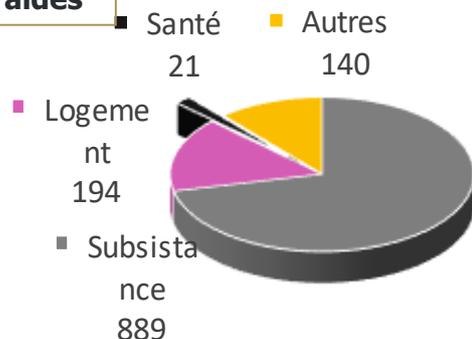
Aides accordées aux plus de 62 ans



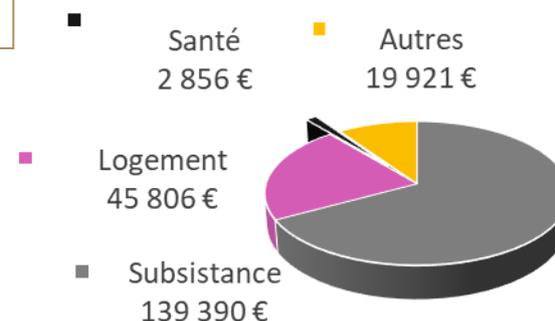
Focus sur la part en nombre et en valeur des aides redistribuées en 2023

1- Les aides accordées aux personnes entre 18 ans et 62 ans

En nombre d'aides

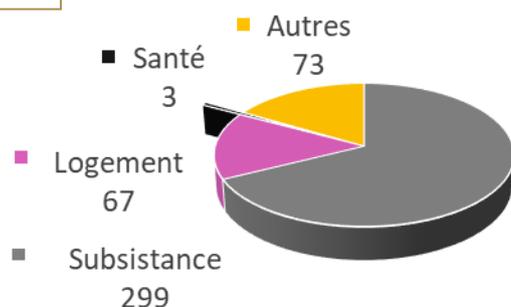


En valeur

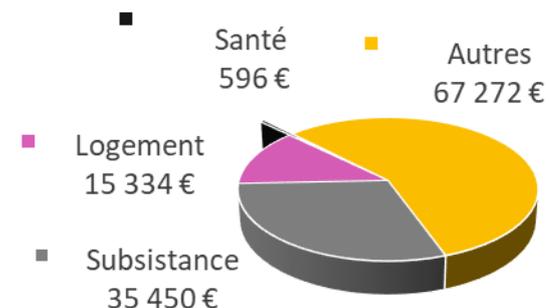


2- Les aides accordées aux personnes de plus de 62 ans

En nombre d'aides



En valeur



3- Commission mixte des impayés

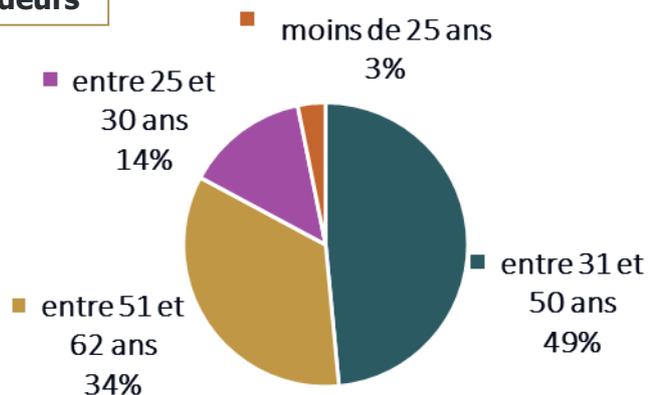
Dans le cadre de la lutte pour l'inclusion des publics les plus en difficulté, cette commission octroie des aides au paiement des services municipaux : restauration scolaire des enfants en école primaire, accueil en crèche et accueil des enfants dans le cadre des activités périscolaires...

En 2023, 3 commissions ont accordé 17 966,33 € d'aides à 138 personnes.

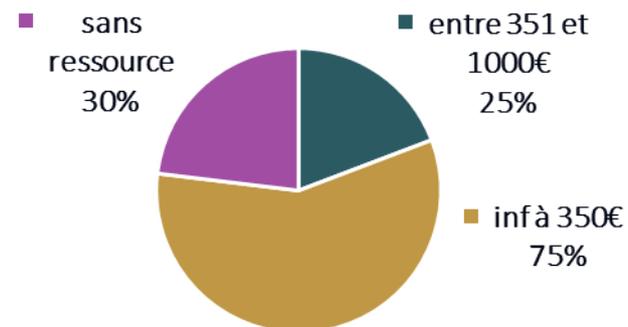
Typologie des demandeurs en 2023

1- Les aides accordées aux personnes entre 18 ans et 62 ans

Age des demandeurs

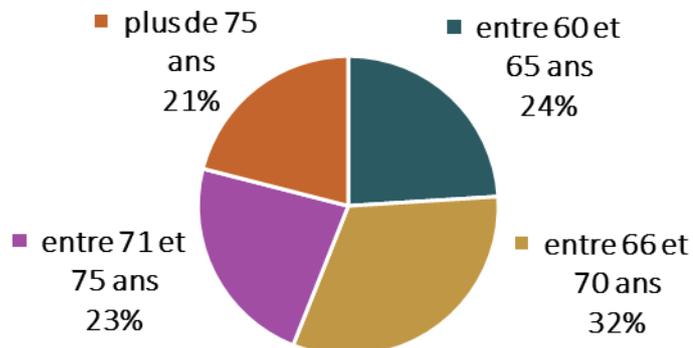


Ressources des demandeurs

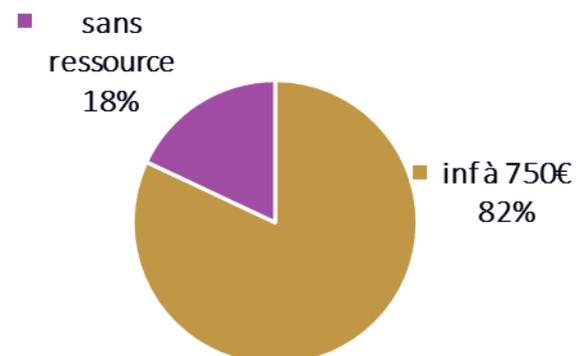


2- Les aides accordées aux personnes de plus de 62 ans

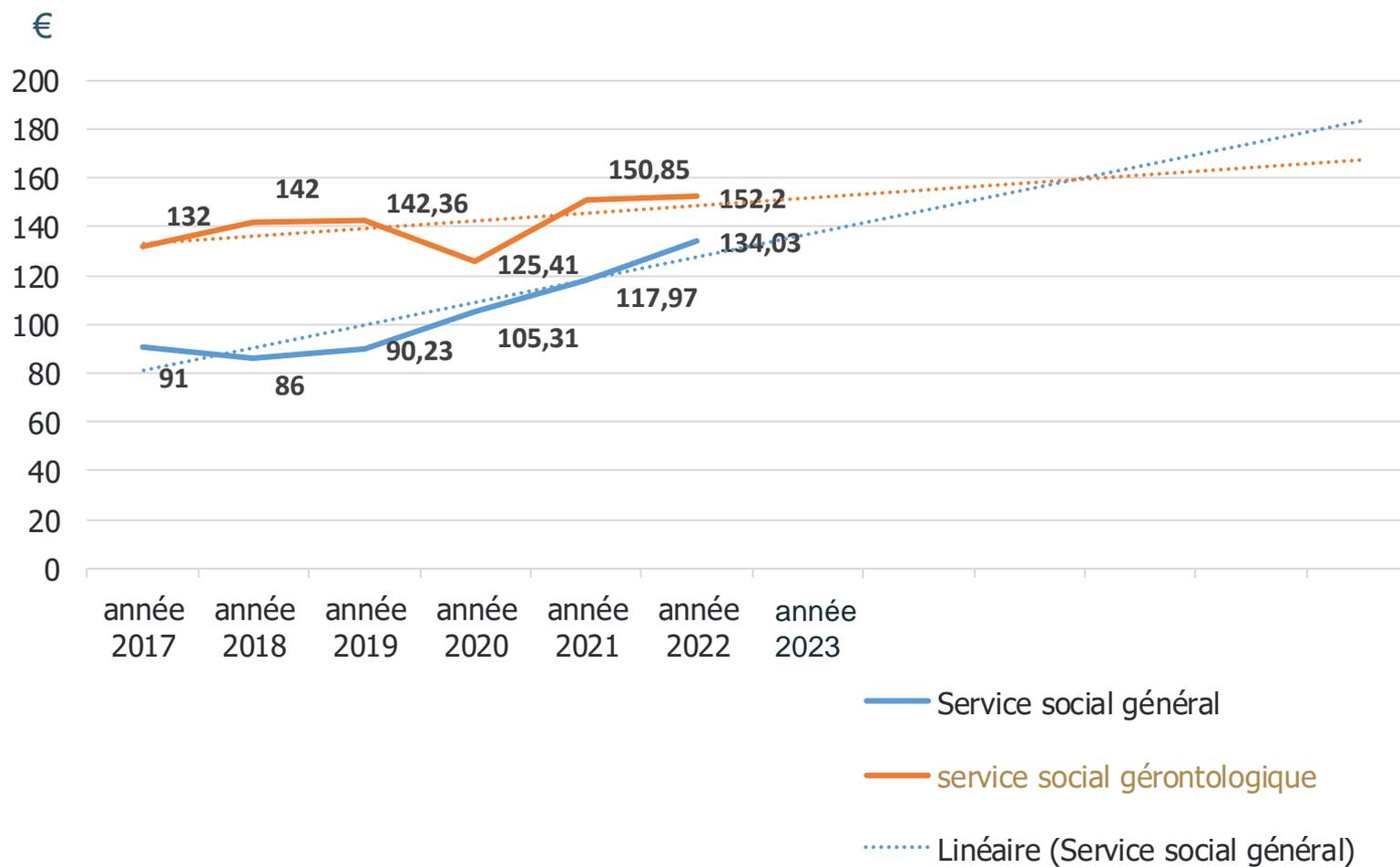
Age des demandeurs



Ressources des demandeurs



Évolution du montant moyen des aides accordées par la régie des aides facultatives





Soutien aux associations à caractère social et médico-social

17 subventions accordées aux associations suivantes :

Croix Rouge Française, OPAD, ADEFO, SDAT
Centre d'aide à l'insertion, ADEPAPE 21,
CESAM, SEDAP Programme d'échange de
seringues, UDCCAS, AIDeS Bourgogne.

699 739 € attribués



Accompagnement de personnes en situation de surendettement

CRESUS : sur orientation des travailleurs sociaux, l'association accueille, informe et conseille la personne et recherche avec elle des solutions à ses difficultés financières (par convention le CCAS finance ces prises en charge pour **13 500 €** en 2023 pour **88 nouveaux dossiers**).

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS PRÉCAIRES



LES ÉPICERIES SOCIALES

permettent aux personnes en difficulté de bénéficier de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, sur orientation des travailleurs sociaux.



ENVIE

Les accords passés avec cette entreprise d'insertion bénéficient aux publics orientés par les travailleurs sociaux en leur offrant un prix préférentiel pour l'acquisition d'équipement électroménager.



ENGIE

La convention passée avec Engie a pour objectif de donner un outil qui facilite le traitement des dossiers de demande d'aides pour l'accès ou le maintien de la fourniture d'énergie.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'ACCÈS OU DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT



Le service des interventions sociales et la résidence sociale ABRIOUX se concertent régulièrement avec le service logement de Dijon Métropole, la société d'économie mixte ADOMA, le dispositif ACOR DIJON Métropole, l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), l'association Action Logement, dans le but d'accompagner au mieux le parcours résidentiel des usagers.

Le CCAS participe également à diverses commissions d'orientation et/ou de veille sociale à travers le SIAO21 et le CPSQ.

Le partenariat avec l'Etat, la DDETS est de plus en plus soutenu dans le cadre du SPHL et du PDALHPD.

Les services sociaux mobilisent les acteurs locaux du logement pour répondre aux problématiques : rupture du parcours résidentiel, logement vétuste, insalubre ou inadapté au handicap, etc..

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FRAGILITÉ PSYCHIQUE



CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

ET ANTENNE MÉDICALE DE LA SDAT

L'équipe Mutualisée Acodège-SDAT (EMAS) est une unité d'intervention à domicile en santé mentale. Les travailleurs sociaux peuvent la saisir lorsqu'une personne adulte est dans l'incapacité de formuler une demande de soins afin de favoriser l'accès ou le retour aux soins.

Les travailleurs sociaux se heurtent aux difficultés d'accompagnement des personnes vers une prise en charge médicale. Le partenariat mis en place avec les CMP et l'antenne médicale de la SDAT offrent une réponse partielle à ces situations.



Les dispositifs spécifiques





PLAN CANICULE

Il entre en vigueur du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année. Les personnes âgées de plus de 65 ans isolées, handicapées ou inaptes au travail peuvent s'inscrire sur le registre nominatif communal

La cellule canicule a pour missions de mettre à jour le registre, de diffuser des messages de prévention et en cas de déclenchement du niveau 3 par la Préfecture, d'appeler quotidiennement toutes les personnes inscrites sur le registre, jusqu'à la levée du dispositif.

Déclenchement niveau 3 : 2 déclenchements en 2023

460 personnes inscrites sur le registre communal

LE PLAN DÉNEIGEMENT

Ce dispositif gratuit est mis en place du 15 novembre au 15 mars de chaque année, à destination des personnes âgées isolées ou en situation de handicap qui vivent dans une habitation individuelle.

Afin de leur permettre d'être en conformité avec l'arrêté municipal selon lequel le déneigement des trottoirs doit être assuré par les habitants, ces personnes peuvent contacter la cellule déneigement qui organise le déneigement de leurs trottoirs par des prestataires externes.

Pas de déclenchement en 2023

OBJECTIF

La Ville a souhaité s'engager dans le dispositif « Cités éducatives » qui s'appuie sur une alliance de l'ensemble des acteurs dont la préfecture et l'éducation nationale. Le 29 janvier 2022, la Ville de Dijon a été labellisé Cité éducative.

La Ville de Dijon a choisi le CCAS pour porter le dispositif en raison de sa dimension sociale.

L'arrivée de la Cité éducative au sein du CCAS constitue un moment fort de redimensionnement de ses champs d'intervention. Se trouve ainsi concernée la thématique jeunesse, à l'appui de financement de l'Etat permettant de déployer des réponses ambitieuses en matière de parentalité et de développement de la réponse numérique à destination des jeunes et de leurs parents.

DES OBJECTIFS NATIONAUX

Une stratégie ambitieuse pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers autour de 3 volets :

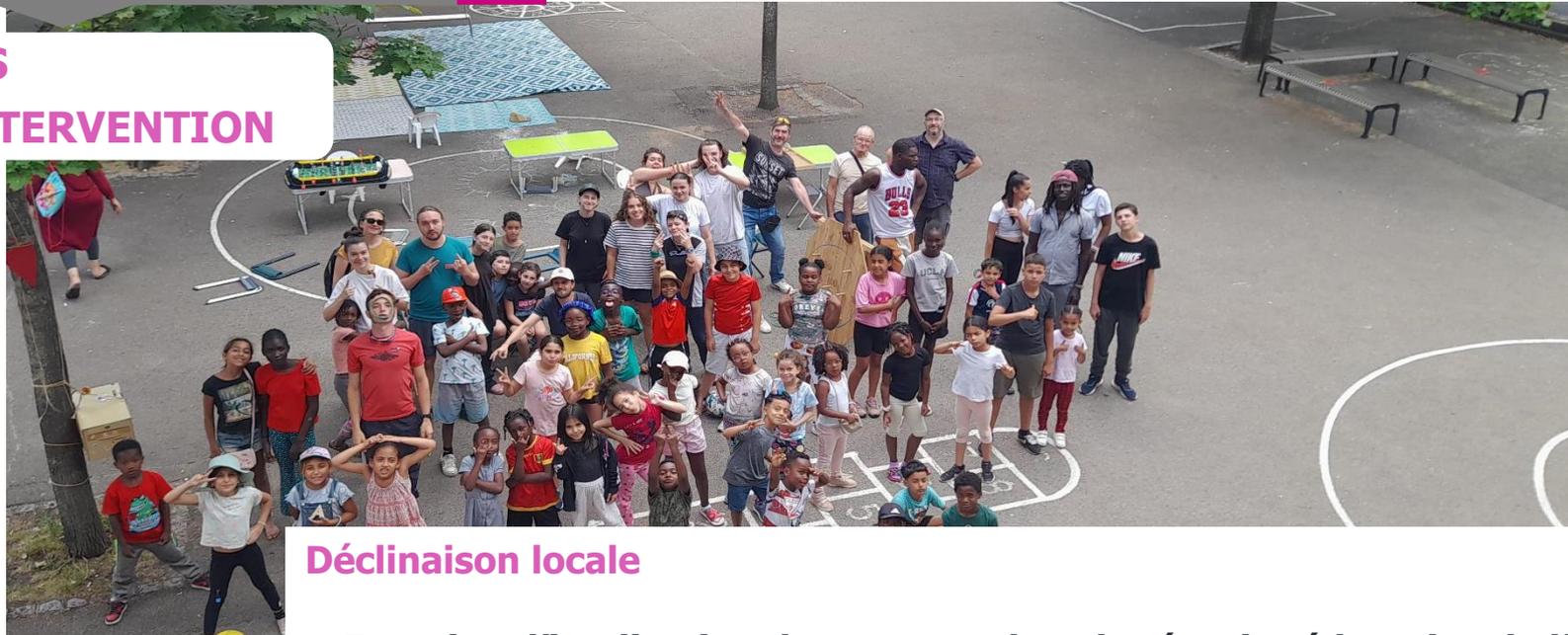
- CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE
- PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE
- OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBILITÉS



Ce qu'il faut retenir

- Pour les jeune de 0 à 25 ans
- Dans les quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles
- Avant, pendant, après et autour de l'école
- Mobilisation des acteurs pour coordonner et étayer l'existant

AXES D'INTERVENTION



Déclinaison locale

- **Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant :**
 - Accompagner la parentalité
 - Prévenir les inégalités dès la petite enfance

- **Accompagner les enfants et les jeunes dans les différents temps de vie :**
 - Conforter la continuité éducative
 - Accompagner la transition numérique
 - Promouvoir l'exercice de la citoyenneté
 - Agir sur la santé des enfants et des familles
 - Favoriser l'accès à l'épanouissement culturel et sportif

- **Coordonner et communiquer :**
 - Rendre visible l'existant et promouvoir le projet
 - Construire la coopération des acteurs
 - Développer les compétences, capitaliser et partager les connaissances

➤ **Le Comité de pilotage fixe les grandes orientations, a délégué la gestion des fonds au comité technique :**

- Préfet
 - Recteur
 - Maire
- Et leurs représentants

➤ **Le Comité technique :**

- Donne mission au chef de préfet/coordonateur de la Cité éducative
- Valide également les dépenses à engager sur la base de fiches actions

CAF, Conseil départemental, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, MEP...



➤ **Les groupes de travail** sont à géométrie variable en fonction des besoins identifiés pour mettre en œuvre les actions.

Fonction : Procédure des actions concrètes qui répondent aux besoins en croisant les thématiques avec la réalité territoriale

2023	
ACTIONS	514 000€
RH	56 250€
FONDS COLLÈGE	30 000€
TOTAL	600 250€

THÉMATIQUE, MASSES BUDGÉTAIRES ANNUELLES PRÉVISIONNELLES ET EXEMPLES D' ACTIONS DÉJÀ MENÉES

PILOTAGE	SANTÉ	CULTURE SPORT	CITOYENNETÉ	CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	PETITE ENFANCE
134 000 €	92 500 €	49 000 €	77 500 €	55 000 €	117 500 €
3 COFIL	Santé mentale AREA	Cofinancement actions culturelles :	SRAV	Transport scolaire pour sorties pédagogiques et de loisirs	Podcast spécial PE
12 COTECH	Livres DYS	Le tout petit festival	Achats draisennes	Achats de livres	Recrutement de 2 EJE
Petit Déj de la CED	Orthophonie	Semaine de la musique à Lamartine - Prix littéraire étendu aux 2 quartiers	Entretien parc vélos	Terrain d'aventures	
2 Apéros rencontres	Permanences avancées de la MDAP	Projet archives municipales	Action de prévention « trottinette »	Actions collèges	
Animation des référents des GT	Médiation santé	Théâtre	Médiation par les pairs		TRANSITION NUMÉRIQUE
Fonds collège chef de file	Lutte obésité	Vidéo	Fresque du climat		184 500 €
Protocole d'évaluation		Rencontre auteur	Ateliers philo		Dispositif la Maille (réseau local d'éducation au numérique)
Co-Formation CNV		Culture scientifique		PARENTALITÉ	Achat dalles numériques dans chaque classe
Communication : Logo, Roll up, Site national des CE, Goodies utilitaires				130 000 €	Achat dalles pour les collèges (en cours)
				Espace parents dans les écoles	
				Recrutement de 2 Animatrices familles référentes CE	

ALIMENTATION SAINE ET DURABLE POUR TOUS



Le projet territoire d'innovation Dijon Métropole doit permettre aux consommateurs du territoire d'accéder à des produits sains et durables dans le cadre de la transition alimentaire et écologique.

La ville de Dijon, par l'intermédiaire du CCAS coordonne un axe du projet spécifiquement consacré à l'accès des populations défavorisées à cette alimentation en intégrant les acteurs de l'aide alimentaire et de leurs bénéficiaires. Initié en 2017, il se poursuivra jusqu'en 2025.

Objectifs, moyens, leviers, acteurs

L'objectif de cet axe est de permettre aux populations les plus contraintes économiquement d'augmenter la part des fruits, légumes et légumineuses dans l'alimentation



L'amélioration des approvisionnements des structures de l'aide alimentaire :

- En s'appuyant en 2023 sur la Banque alimentaire avec notamment la création d'un outil numérique, « **Collecto** », qui participe à la structuration du réseau et encourage la coopération entre les acteurs.
- La Maison phare et les épiceries sociales (Episourire et Epimut) ont travaillé sur les usages en déployant des actions de sensibilisations, un tiers lieu, et la culture urbaine, près de **4 600** personnes ont bénéficié de ces initiatives en 2023.

LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

En janvier 2023 s'est déroulé la **2^{ème} édition de la nuit de la solidarité** en partenariat avec la SDAT, la Croix Rouge, l'ADEF0 et la DDETS



Elle est coordonnée par la DIHAL et les objectifs sont les suivants.

- Connaître le nombre de sans-abri sur le territoire à un instant donné, les profils des populations sans-abri et leurs besoins.
- Mettre en place des dispositifs adaptés
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur.
- Rendre visible les problématiques rencontrées par les personnes sans-abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

La ville de Dijon a souhaité tout particulièrement mettre l'accent sur la sensibilisation du grand public à la problématique des personnes sans-abri afin de lutter contre les représentations et communiquer sur les actions et les dispositifs existants sur le territoire.

Elle a été pilotée par la direction de l'action sociale en partenariat avec : la Préfecture, la SDAT, l'ADEF0, la Croix rouge, la Fédération des acteurs de la solidarité et le service de la tranquillité publique.

Pour cette édition, 8 équipes ont été à la rencontre des personnes sans-abri sur le secteur du centre-ville et 2 équipes véhiculées ont parcouru la périphérie de Dijon.



La Côte d'or est un territoire dit « zéro refus », les équipes ont rencontré 18 personnes qui n'avaient pas de solution de logement pour la nuit. Ces personnes ont répondu à un questionnaire qui visait à connaître les freins à trouver une solution d'hébergement mais plus globalement à retracer leur parcours.

1^{ère} édition de lumière sur la rue Décembre 2023

En vue de la préparation de la Nuit de la solidarité de janvier 2024 et pour que les problématiques liées à la vie en rue soient mieux connues du grand public, le CCAS de Dijon a décidé d'organiser un événement dédié.

Objectif :

changer nos regards en levant le voile sur la diversité des situations de la vie sans abri, mais aussi découvrir les solutions proposées et les actions mises en œuvre à Dijon et ailleurs

- Deux tables rondes : la première, intitulée "Vivre en rue, des réalités multiples" a réuni un grand témoin ayant vécu 17 ans sans abri, et un ethnographe, spécialiste des questions d'errance. Elle a été suivie par une seconde table ronde sur les solutions mises en place à Dijon et ailleurs.
- Des stands ont permis au public (environ 80 personnes) de rencontrer les associations œuvrant auprès des personnes sans abri et de découvrir des dispositifs innovants ou encore de s'inscrire pour participer bénévolement aux actions sur le terrain telle que la Nuit de la Solidarité.



Avec cet événement, la Ville souhaite fournir les clefs de compréhension de la lutte contre la grande exclusion et les outils existants pour y remédier, car comprendre c'est se donner les moyens d'agir.

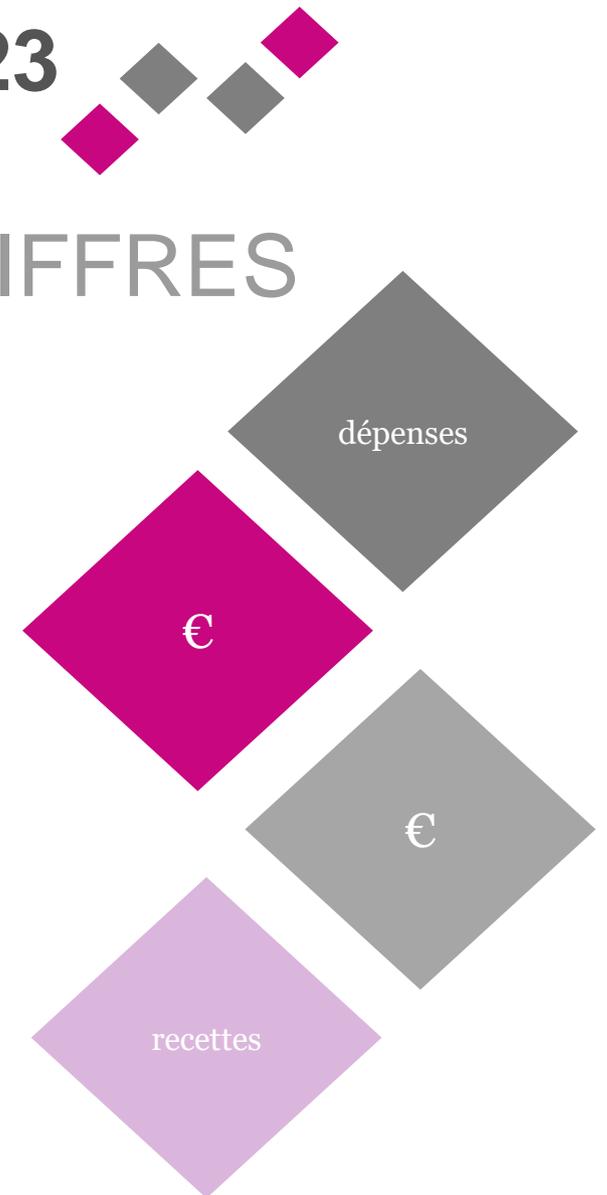
Chiffres clés



2023

EN

CHIFFRES



Nombre de personnes accueillies et reçues :

- **2 732** foyers suivis sur le secteur hors famille
- **1689** rendez-vous pour l'accompagnement administratif et numérique
- **9059 personnes ont été accueillies** à la Maison des seniors – 9493 appels téléphoniques reçus
- **412** à la résidence Abrioux sur l'année

Service social gérontologique :

- **3664** entretiens dont **28 %** de visites à domicile

Service social général :

- **4 704** entretiens physiques

CHAA – Montant des aides financières 232 940,28 €

Service social général : **165 668,61 €**
Service social gérontologique : **67 271,67 €**

Domiciliation :

- **601** domiciliation pour **1 095** personnes
- **309** domiciliations nouvelles **et 292** renouvellements

Services

- **Centre d'accueil de jour « Les Marronniers »**
 - **69 personnes accueillies sur 1 919 journées**
- **Accompagnement** : **96** ont bénéficié d'un accompagnement individuel et **202** en collectif
- **Repas à domicile** : **421** clients pour **104 473** repas

Animations :

- **56** manifestations pour **5 700** participants
- **477** personnes ont participé aux visites guidées
- Semaine bleue : **2 215 personnes ont assisté au spectacle à l'auditorium**
- Le repas de Noël : **2 500 participants**
- Colis de Noël : **4 600 colis ont été distribués**
- Réseau des bénévoles : 108 personnes

Observatoire de l'âge :

Réunion et temps d'échange: 15 séances

Ressources Humaines / Budget principal + Marronniers :

- R.H. : 115 agents = 109,9 ETP
- **Investissement** : dépenses : 126 646,99 €
recettes : 399 676,24 €
- **Fonctionnement** : dépenses : 9 861 954,83 €
recettes : 11 641 883,43 €
- **Participation de la Ville de Dijon** : 6 6 366 575 €



Perspectives 2024



PERSPECTIVES

